

Formation par **apprentissage** en **présentiel** (niveau 4)

Durée : 2 ans

Vous réalisez la vente d'animaux vivants domestiques ou non domestiques et d'articles destinés à leur entretien et leur bien-être selon la réglementation du commerce, les règles d'hygiène et de sécurité et la stratégie commerciale de l'entreprise. Vous pouvez coordonner une équipe.

La formation : rentrée en septembre

Une réelle expérience professionnelle :

- Du temps en entreprise en Première : 28 semaines par an.
- Du temps en entreprise en Terminale : 27 semaines par an.

- Un statut de salarié rémunéré en fonction de l'âge et de la convention.
- 5 semaines de congés payés par année.

- Une formation qui vous professionnalise de 2 ou 3 ans :
- Du temps en centre en classe de Première : 19 semaines par an (665h).
- Du temps en centre en classe de Terminale : 20 semaines par an (700h).
- Un suivi individualisé.

L'apprentissage est un véritable tremplin vers l'emploi !

Les métiers

- Technicien(ne) conseil-vendeur(se) en animalerie
- Chef(fe) de rayon animalerie
- Technicien(ne) commercial(e) pour les entreprises fournissant les distributeurs
- Salarié(e) en animalerie spécialisée, grande surface, animalerie, jardinerie-animalerie.

Les prérequis - public

Intégration de la formation en classe de Première :

- Être âgé(e) de plus de 16 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat.
- Avoir suivi une scolarité complète de Seconde ou Seconde professionnelle Ou être titulaire d'un CAP.

Les conditions d'admission

- . Contact par mail ou téléphone
- . Remplir un dossier de candidature
- . Signer un contrat d'apprentissage pour 2 ans
- . Remplir la fiche d'engagement
- . Réaliser des tests de positionnement et un entretien avec l'équipe pédagogique
- . Aucun frais supplémentaire
- . Le site de l'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap.

La rémunération

Rémunération brute mensuelle minimale d'un-e apprenti-e (% du SMIC)				
Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	25 ans et +
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %

Dans certaines branches, en application de la convention collective dont dépend l'entreprise, la rémunération peut être supérieure au minimum légal

Architecture de la formation

Modules généraux :

- MG1 Éducation socioculturelle ;
- MG1 Français ;
- MG1 Histoire Géographie ;
- MG2 Anglais ;
- MG3 Éducation Physique et Sportive / Biologie.
- MG4 Informatique ;
- MG4 Mathématiques ;
- MG4 Physique Chimie.

Modules professionnels:

- MP1 Biologie animale ;
- MP2 Mercatique ;
- MP3 Entreprise environnement
- MP4 Gestion commerciale ;
- MP5 Techniques de vente ;
- MP6 Techniques animalières ;
- MP7 Législation et réglementation animale.

Pédagogie

- Stage collectif (séjour hors région),
 - Séances de travaux pluridisciplinaires, de pratiques à l'animalerie pédagogique,
 - Formation au secourisme (SST),
 - Interventions de professionnels,
 - Visites de différents élevages, grossistes, SPA...
 - Journées ressources,
- Formation rongeur, aquariophilie, oiseau, reptile, amphibien, insecte, chien et chat.

Possibilités de poursuite d'études

- o BTS TC option Animaux Élevage Compagnie
- o Autres BTS

Renseignements pratiques

Pour toutes informations complémentaires, consultez notre site internet :

<http://www.tracy-vire.fr> ou scannez ce code



CFA de VIRE

Route de Caen

CS 46001

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Contactez le secrétariat du CFA

au 02.31.66.18.18

cfa.vire@educagri.fr



Délivrance du diplôme

- o Préparation du Certificat de Capacité concernant la vente et le transit d'animaux d'espèces domestiques et non domestiques
- o Titre obligatoire pour permettre la vente d'animaux de compagnie (acquis si notes supérieures à 10 en épreuves professionnelles)
- o Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 4.
- o Évaluation : en Contrôle Continu et en Epreuves Terminales

Chiffres clés

- o Nombre de candidats en formation : 4
- o Nombre de candidats présentés aux examens : 4
- o Taux de réussite (année n-1) : 100 %
- o Taux de mention (année n-1) : 0 %
- o Taux de rupture brut (année n-1) : 0 %
- o Taux de rupture net (année n-1) : 0 %
- o Taux d'insertion professionnelle (session 2020 à 7 mois) : 100 %
- o Taux de satisfaction (année n-1 fin de formation) : 59%